



Tel et Fax : 04-70-55-60-25
E.mail : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 octobre 2014

- o Le conseil municipal autorise la vente d'une parcelle viabilisée « Route de Coulanges » à M LAROUSSE et Mme RAYMOND au prix de 8.50 € le m². des devis seront demandés pour la réalisation de la viabilisation
- o Il décide de créer le programme n° 258 « Rénovation d'une chambre au logement de la boulangerie » et autorise un virement de crédits pour un montant de 1283.00 €
- o Le conseil municipal fixe les autorisations d'absence des employés communaux pour raison familiales.
- o Le conseil municipal décide de vendre la parcelle de terrain jouxtant la propriété de Mme DALIGAND, ainsi que la petite dépendance au prix de 800 euros le tout.
- o Il autorise un virement de crédits de 4 euros à l'article 6618.
- o Le conseil municipal décide de programmer pour 2015, l'installation d'un plateau ralentisseur dans le bourg, la création d'une place handicapée ou pour personne à mobilité réduite, devant la mairie et la réfection de l'enrobé sur le parvis de la mairie. Les travaux seront confiés à l'entreprise THIVENT pour un montant global de 11662.86 € TTC
- o Le conseil municipal désigne Mme SAVRE Sylvie en tant que déléguée ATDA.
- o Il autorise la création du programme n° 259 « remplacement d'une fenêtre de toit à la salle polyvalente » et un virement de crédits de 1634.40 € TTC. Le remplacement sera confié à l'entreprise DUBUISSON
- o Il sollicite M le Préfet de l'Allier afin que l'article L 111-1-2 du Code de l'urbanisme soit levé sur les parcelles D 589 « Le Chaugne » et B 821 « Les Lacets » afin que ces parcelles soient vendues en tant que terrain à bâtir.
- o Il autorise un virement de crédits au budget annexe assainissement de 22431.00 € en dépense comme en recette, et qui correspond à la réintégration des frais d'étude du lagunage.
- o Il autorise un virement de crédits de 40 euros au budget annexe « lotissement des vignes ».
- o Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis de refonte de la cloche de l'église.
- o M le Maire explique à l'assemblée que le chemin piétonnier entre la salle polyvalente et l'école maternelle sera engazonné au printemps prochain. Il précise que diverses plantations seront réalisées au cimetière, vers le jardin du souvenir.
- o M le Maire informe le conseil municipal qu'il a donné une autorisation provisoire pour clôturer une partie de la place publique se situant au « 05 Rue Jean DUPIN » aux locataires de la maison.
- o Des devis seront demandés pour le remplacement de l'unité centrale de l'école maternelle.
- o M le Maire informe le conseil municipal que des détecteurs de fumées seront à installer avant le 8 mars 2015 dans tous les logements communaux en location.

Le Maire,
R. BONNOT